

10^{c.}

Journal du Lot

10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace).....	50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page.....	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La question du Rhin apparaît comme la question capitale à mesure que se poursuit la discussion des « Quatre ». — L'enfer des camps boches. De nouveaux témoignages écrasants! — Les questions financières. La détestable politique d'une Chambre surtout préoccupée de sa réélection. Les électeurs sauront se souvenir.

A mesure que se poursuit la discussion des « Quatre » et qu'approche l'heure du verdict, la presse se préoccupe davantage de la question du Rhin.

Qu'on le veuille ou non, c'est là que se joue la partie pour l'avenir du Monde.

Ce dernier a une préoccupation qui prime toutes les autres : assurer sa sécurité.

On a vu, en 1914, la conséquence d'une victoire des Boches en Belgique : c'était la France ouverte à la ruée des Barbares.

L'événement se renouvellera si nos précautions sont mal prises. Ce sera dès lors la possibilité pour les Germains d'atteindre la Manche et l'Atlantique. Que pèserait, en ce cas, la résistance de l'Angleterre ? Maitres de l'Europe nos ennemis n'auraient-ils pas le moyen de songer, ensuite, à étendre leurs conquêtes au Nouveau-Continent ?

Le sort de la Civilisation est donc bien sur le Rhin. Là, seulement, on pourra dresser une barrière contre les nations de proie dont le rêve d'hégémonie n'est pas éteint.

L'Allemagne est par terre, objecteront nos bolchevismes. Sans doute. Mais nous connaissons par expérience la profondeur de la félonie teutonne. Nous assistons, d'autre part, au réveil de l'esprit belliqueux de nos voisins. Le parti militaire se ressaisit, il laisse nettement entendre qu'il ne se soumettra pas aux conditions qu'imposera l'Entente et il songe déjà à ce que pourrait être sa puissance s'il parvenait à placer la Russie sous sa coupe.

Le problème ne comporte donc pas deux solutions. Il faut dresser entre allemands et russes une barrière de peuples favorables aux alliés. Il faut ensuite monter la garde au Rhin.

« En effet, dit Pertinax de l'Echo de Paris, si nos armées ne sont pas sur les bords du Rhin et si nous découvrons que l'Allemagne lève des conscrits ou construit des quais de débarquement en terre prohibée, qu'aurons-nous à faire ? Battre le rappel de nos alliés, prendre l'initiative de porter la guerre au delà de nos limites ? A ces procédés, nous risquons soit d'étaler notre faiblesse et notre abandon (Pertinax parle dans l'hypothèse du retrait total des troupes anglo-américaines), soit de nous mettre en posture de perturbateurs de la paix. Pour que l'armée allemande soit vraiment déracinée du pays, il importe que nous y soyons installés. »

Il ne suffirait pas de neutraliser les provinces rhénanes, les troupes alliées doivent avoir la possibilité de surveiller les mouvements qui se préparent au delà du fleuve. C'est indispensable à la sécurité de l'humanité, c'est nécessaire aussi pour garantir le paiement des annuités que l'Allemagne devra nous verser.

Ne l'oublions jamais : les Barbares ne connaissent que la force. Bismarck nous l'a prouvé en 1871...

L'occupation du pays s'impose, par conséquent, aussi longtemps que l'Allemagne restera notre déitrice. Ce sera long. Il n'en faut pas moins prévoir la surveillance de cette zone après le règlement. C'est l'œuvre de nos plénipotentiaires. S'ils oublièrent de résoudre cette question capitale favorablement à notre cause, ils porteraient la responsabilité des inévitables cataclysmes futurs.

C'est une hypothèse inadmissible quand on sait que les intérêts de la France sont défendus par l'homme averti qui a sauvé la Patrie.

Chéradame précisant, dans un long article de la Démocratie Nouvelle, ce que doit être la Victoire écrit : « Nous tenons la victoire certes, mais nous la tenons encore comme on tient un oiseau, une inattention et

l'oiseau s'envole, une volonté ferme et l'oiseau est mis en cage. »

Personne ne peut supposer que les « Quatre » n'aient pas la « volonté ferme » nécessaire à la solution attendue par les puissances mondiales.

Les Allemands continuent à affirmer que nous imposons à leurs prisonniers, un travail d'esclaves. Nos compatriotes, témoins quotidiens de l'humanité avec laquelle on se comporte envers ces hommes peuvent apprécier le beau cynisme des Boches.

Aussi bien, nos ennemis ont-ils, peut-être, la préoccupation de faire oublier leurs infames procédés en portant contre nous des accusations mensongères. C'est l'histoire du volleur surpris qui crie « au gendarme », dans l'espoir de donner le change à la foule.

Il vient de paraître une nouvelle brochure La Gehenne, écrite par le capitaine Christian Frogé, qui nous initie une fois de plus aux horreurs des camps de nos prisonniers en Allemagne. On sait, par d'autres témoignages, ce que furent ces enfers des Barbares. De la brochure en question, qui nous parle des camps de Hohen-Asperg, Worms-am-Rhein, Ludwigsburg, nous extrayons d'autres faits étonnants !!! Il s'agit de témoignages contrôlés ; lisez :

Hohen-Asperg. J'ai vu l'officier Bausser, ex-nutritier à Negold, écrire tranquillement l'ordre aux sentinelles d'abattre sans pitié tout captif qui n'aurait pas la tache imposée. Et j'ai vu ce soldat jeter aux oubliettes, des marteaux que leur empoussiérait sa main.

Hohen-Asperg. J'ai vu, à la corvée de Zünnhausen, près Stuttgart, les sentinelles Hoax et Brauning, assassiner le soldat Leinert qui, soutenant une barre de cuivre de soixante kilos, ne pouvait suivre au pas accéléré les geignards.

Hohen-Asperg. J'ai vu des martyrs condamnés durant huit heures à l'empoissage jusqu'au cou dans la vase, face au soleil. J'ai entendu le médecin des boches refuser toute assistance aux moribonds. J'ai vu...

Hohen-Asperg. J'ai vu des automotrices barbares approcher nos détresses, tater cruellement nos plaies, et enfin supplier nos âmes, sans même dissimuler leur joie !

Hohen-Asperg. J'ai vu des soldats jetés aux cachots funéraires après avoir été assommés. J'en ai vu d'autres immobilisés dans les cages de fer, des cages de cinquante centimètres carrés, portant sept barreaux sur chaque face. Les corps, verticaux, étaient vite brisés de fatigue. Les genoux et la tête se coinçaient alors entre les barres, rendant la torture soudain effroyable.

De six heures à midi, de 14 à dix-huit heures, le supplice se prolongeait pour chaque patient durant dix ou quinze jours, selon le caprice du Directeur des pénitenciers.

Nul prisonnier de guerre ne pouvait traverser les cours sans revêtir une capote ou s'attacher d'un masque ; les martyrs ne devaient plus se connaître dès qu'ils avaient franchi le seuil du bague maudit. Sur leur isolement total, dans les ténèbres des caves, parmi les menaces, à travers les planches, pouvait le meurtre à dénoncer.

J'ai vu passer là les derniers Dammés de la terre. Leurs regards étaient des trous d'ombre. Ils passent, ils passent toujours dans mes rêves, images spectrales aux faces invisibles. Et toujours, toujours, j'entends, au long de la théorie funèbre, un cliquetis de ferraille, d'étranges crissements sur les dalles disjointes, un fracas de chaînes qui traînent et qui sonnent, qui sonnent et qui traînent..... comme le rire atroce des Fous.

Voilà comment on se comportait vis-à-vis de nos prisonniers, dans certains camps ennemis.

Qu'il se lève le prisonnier allemand qui osera affirmer qu'il a vu, en France, des horreurs pareilles !...

On a vu, par les journaux, qu'en mettant les bouchées doubles, le Sénat a pu le 31 mars, avant minuit, voter les douzièmes provisoires nécessaires à la marche économique du pays.

La Chambre a pris la détestable habitude de reculer à l'extrême l'heure des discussions financières, alors qu'elle allonge démesurément, et... sans utilité pour la nation, les interminables interpellations qui provoquent le désordre et la confusion.

Au lieu de consacrer la plus grande partie de leur temps à étudier lon-

guement les réformes financières qui s'imposent pour équilibrer un budget inquiétant, au lieu de dire loyalement au pays : « nos charges sont écrasantes, en dépit des indemnités que nous exigeons de l'ennemi, un effort du contribuable français sera nécessaire », nos députés songent avant tout à leur réélection. C'est pourquoi, à une attitude courageuse, ils substituent une surenchère déplorable et trompeuse. C'est à qui proposera des subventions nouvelles pour une classe de citoyens : c'est à qui s'évertuera à diminuer les ressources actuelles en proposant la suppression d'impôts établis. Il faut bien flatter la clientèle électorale.

C'est une politique désastreuse, car il faut de l'argent et personne ne peut croire sérieusement, dans le pays, que des dégrèvements seront possibles avant de très longues années.

Certes, cela ne veut pas dire que les impôts soient tous équitables et qu'il ne faille pas en améliorer la répartition, mais avant de démolir il serait sage de construire. C'est le cas pour la taxe de luxe supprimée par la Chambre, rétablie et mise à l'étude par le Sénat.

Que cet impôt soit fâcheusement établi, c'est possible. Que faute d'un contrôle sérieux il donne place à des fraudes nombreuses, c'est incontestable. Tel qu'il existe, il donne cependant à l'Etat une recette annuelle de 200 millions. Est-il prudent de supprimer ce revenu au moment où nos besoins sont immenses ?

Qu'on examine cette taxe, qu'on la rende moins vexatoire, qu'on l'établisse uniquement sur tout ce qui est luxe, mais qu'on en exige le paiement total par tous ceux qui la doivent. Qui pourrait protester contre cette solution ? Notre situation financière exige un effort loyal de tous les Français et en particulier de tous ceux qui ont le privilège d'avoir des ressources supérieures à leurs besoins matériels. Il faut donc accepter de bonne grâce les impôts nécessaires. Un impôt est toujours mauvais en soi. Mais les besoins sont pressants, nos gouvernants n'ont pas le choix des moyens.

Et si, au lieu de faire de la basse démagogie ; si au lieu de perdre leur temps en palabres inutiles, nos députés s'attachaient enfin à l'étude de la situation financière, s'ils n'accablaient pas le Sénat à un simple vote d'enregistrement, il pourrait s'en suivre des projets étudiés, équitables et s'adaptant mieux aux moyens de tous les contribuables.

Il serait puéril d'attendre pareille réforme d'une Chambre préoccupée par sa seule réélection, mais il appartiendra aux électeurs de nommer des représentants qui aient pour unique but de travailler sagement à la prospérité du pays.

Moins de bavards, plus de compétences, voilà qui améliorerait singulièrement l'avenir de la France !

A. C.

La dette de l'Allemagne à la France

Le « Matin » répond à la question que tout le monde se pose et qui est de savoir à combien de milliards se chiffrent les dommages que la France a subis du fait de la guerre.

On parle chaque jour, dit-il, de la dette imputable à l'Allemagne pour avoir déclaré la guerre à la France, avoir envahi, raconté et saigné dix départements français, avoir tué, blessé, mutilé trois millions de Français et avoir contraint la France entière à se transformer pendant cinquante et un mois en champ de bataille.

Cependant, on ne prononce jamais de chiffres. Les chiffres suivants, calculés au plus juste et puisés aux sources officielles ou budgétaires, représentent exactement le nombre de milliards que coûte à la France la guerre déclarée par l'Allemagne :

Pensions des veuves, orphelins, mutilés (4 milliards et demi par an), capitalisés à 5 0/0, 90 milliards.

Restauration des départements détruits, 65 milliards.

Charges budgétaires nécessitées pour le paiement des frais de la guerre, 461 milliards.

Total 316 milliards.

Ce qui représente au taux actuel des emprunts de l'Etat français, qui se font à 6 0/0, une annuité de 19 milliards.

INFORMATIONS

Le maréchal Foch à Spa

Le maréchal Foch est parti pour Spa. Il a reçu les instructions nécessaires pour traiter avec les plénipotentiaires allemands du débarquement des divisions polonaises à Dantzig. Il se tiendra en outre en communications constantes avec le conseil des Quatre.

Le bassin de la Sarre et le Rhin

A la suite de la déposition du maréchal Foch, les délibérations relatives à la question du Rhin paraissent être entrées dans leur phase décisive. Sur un point, l'accord paraît s'être fait, à savoir que l'Allemagne n'aura pas le droit d'entretenir des garnisons, de conserver des fortifications ou des usines de guerre, non seulement sur la rive gauche du Rhin, mais dans une bande large d'au moins cinquante kilomètres sur la rive droite.

En ce qui concerne le bassin de la Sarre, il semble acquis que la France aura le droit d'exploiter la totalité du bassin houillier à titre de réparations. D'autre part, il se peut que l'ensemble de la Sarre soit constitué en une entité distincte, dont le statut serait à régler.

Découverte d'un nouveau crime allemand

Les remarquables installations de l'hôpital néerlandais du Pré Catelan offertes à la France par leur fondateur, M. Detering, viennent d'être transférées à Valenciennes où elles ont commencé à fonctionner dans les bâtiments de l'hospice général, pour le plus grand bien de nos compatriotes du Nord.

En faisant à la municipalité de Valenciennes la remise officielle de ses services, le docteur Van Tienhoven, médecin chef de l'hôpital, a dénoncé l'inqualifiable attentat commis par les Allemands avant leur évacuation de l'hôpital général.

Le compteur qui commande les conduites d'eau de l'hospice avait été desserré et entouré de fumier comprimé, de manière à provoquer au moment de la remise en service une contamination progressive dont les premiers symptômes ont été heureusement constatés à temps par les médecins hollandais. Le docteur Van Tienhoven et tous ses collaborateurs néerlandais ont signé un procès-verbal relatant ce même crime.

Un refus de l'Entente à une demande allemande

Le gouvernement allemand avait demandé aux puissances alliées de l'autoriser à mettre en service quatre petits croiseurs pour assurer le départ des navires de commerce allemands et protéger les navires allemands chargés de denrées alimentaires.

L'Entente a refusé.

On vend tout, même son vieux cheval de bataille

Une des mesures par lesquelles Guillaume, qui n'est pas le conquérant, va se sentir le plus amoindri, a été mise à exécution, samedi. Ce jour-là, au lieu à Potsdam, sur l'ordre du gouvernement, la vente aux enchères des écuries impériales. Les ex-princes Joachim et Oscar, fils de l'ex-kaiser, vêtus en civil, étaient présents. 67 chevaux ont été vendus le premier jour, parmi eux le vieux cheval de bataille de l'ex-monarque, qui a été acheté 25.000 francs. Les acheteurs étaient en général des hobereaux prussiens.

La Bavière a proclamé son indépendance

Le gouvernement bavarois vient, de proclamer son indépendance militaire d'une manière qui cause une grande surprise à Berlin.

C'est ainsi qu'il vient d'interdire la création de dépôts pour le recrutement de l'armée de volontaires, conformément aux appels qui avaient été lancés par la presse et par voie d'affiches.

Les frais de table de Lénine

Lénine, ce soi-disant apôtre du bolchevisme, semble manquer légèrement de mesure lorsqu'il s'agit, non du bien de la démocratie, mais

des satisfactions de son propre estomac. A en croire la presse danoise, très exactement renseignée à ce sujet, le dictateur ne dépenserait pas moins de 50.000 fr. par jour pour ses seuls frais de table. Même dans un pays où le pain arrive à valoir 108 fr. le kilo, 50.000 fr., c'est quelque chose.

(Agence « Paris-Télégrammes »)

Hongrie, Roumanie et Serbie

Un radio-télégramme lancé de Budapest par le gouvernement soviétique hongrois dément la nouvelle que le gouvernement révolutionnaire aurait déclaré la guerre à la Roumanie et à la Serbie.

La mauvaise foi des Bulgares

La démobilisation en Bulgarie s'effectue d'une façon tout à fait irrégulière et incomplète. Contraints par les clauses de l'armistice de démobiliser, les Bulgares cherchent à duper les alliés ; ils laissent à tous les soldats démobilisés leurs uniformes, leurs armes et leurs munitions. De cette manière, la mobilisation de toutes les forces bulgares pourrait se faire très rapidement, le cas échéant.

Une grève de facteurs

1500 facteurs de la recette principale de Paris se sont mis en grève mardi matin pour protester contre le retard apporté au règlement de l'indemnité de vie chère.

Cette grève n'a duré que 3 heures : de 7 à 10 heures le premier courrier n'a pu être distribué qu'à 10 heures du matin.

Cottin ira en cassation

Le conseil de révision a rejeté le pourvoi de Cottin. Les défenseurs avaient soutenu trois moyens :

1. Communication irrégulière et insuffisante de pièces à la défense ; 2. Non indication, dans le jugement, de l'heure à laquelle le conseil s'est réuni ; 3. Non application de la peine de mort supprimée en matière politique par la Constitution de 1848 et la loi de 1850.

Cottin va se pourvoir en cassation.

Le roi Albert à Paris

Le roi de Belgique a rendu visite mercredi matin au Président de la République et dans la journée à M. Clemenceau, avec lequel il a eu un entretien de trois quarts d'heure.

L'affaire Humbert-Lenoir-Desouches

2^e audience

Le capitaine greffier continue la lecture du rapport faisant connaître les charges relevées contre les accusés, puis le Président procède à l'interrogatoire de Lenoir.

Lenoir expose son système de défense. Il fait l'historique de l'achat du Journal. Le suisse Schœller versa 10 millions après que M. Letellier eut accepté de vendre le Journal au père de Lenoir. Puis il indique comment se fit l'association avec Desouches et Humbert. S'il y a eu quelque chose de répréhensible, dit-il, dans cette affaire, il n'en est pas responsable.

Lenoir raconte ses voyages en Suisse mais il conteste certaines enquêtes faites par la police sur ses divers déplacements. Chaque fois qu'il est allé en Suisse, il était envoyé en mission par le capitaine Ladoux, son chef de service.

Il proteste contre l'accusation portée contre lui d'avoir voulu empoisonner sa maîtresse.

Troisième audience

Il est procédé à l'interrogatoire de Desouches, qui répète ses déclarations au sujet de l'achat du Journal, et sur une certaine affaire de succession. Desouches auquel une somme de 500.000 francs avait été confiée avait gardé le tout.

M. Humbert est ensuite interrogé. Il raconte comment il devint acquéreur du Journal : c'était pour empêcher des Français naturalisés de s'en emparer. Il a eu des relations avec des commerçants allemands, et a fait décorer Jallineck, un boche directeur de la maison d'autos « Mercédès ». Interrogé, M. Humbert donne des explications sur son discours de juillet 1914 qui lui est reproché, comme ayant un caractère pessi-

miste, puis il raconte son voyage en Espagne avec Bolo, voyage au cours duquel il aurait eu un entretien avec le roi Alphonse, sur la question militaire. Ce voyage aurait été fait avec l'assentiment du Président de la République.

Le capitaine Ladoux est interrogé. Il prit la défense en faveur de l'Austro-hongrois Rosenberg, un banquier, qui certain jour, faillit être assommé à la Bourse, car cet incident aurait pu être exploité par les empires centraux contre la France.

M. Ladoux explique son rôle au 2^e bureau ; il a conscience d'avoir fait son devoir et d'avoir contribué largement à extirper la trahison de la France. Toutes les pièces, tous les dossiers, toutes les affaires qu'il a connus ont été transmis par lui à ses chefs.

Sénat

Séance du 1^{er} avril

M. Herriot interpelle le ministre de l'Intérieur sur les incidents de la mairie de Lyon. M. Herriot, maire de Lyon, a été l'objet de la part du préfet du Rhône de vexations au sujet de la comptabilité municipale. M. Herriot a même reçu 3 inspecteurs des finances.

M. Herriot qui a assuré à Lyon des services d'alimentation dont la population se mourrait enchantée, explique les opérations qu'il a faites. Il reconnaît avoir payé du riz sur le compte du sucre, simple et normal virement. De plus, dit M. Herriot, la police a même enquêté sur le procureur général et sur le procureur de la République par ordre du préfet qui avait collectionné sur le maire 200 lettres anonymes.

Au surplus, il proteste contre les sanctions prises contre ces deux hauts magistrats. Le Sénat vote l'ordre du jour pur et simple.

CHRONIQUE LOCALE

Routine !

Nous sommes accablés de décrets, de règlements, d'arrêtés ; nous en sommes empoisonnés ; nous en mourons. Que ce soit de ça ou de rhumatismes parleur, ça n'a pas d'importance. Mais vraiment, la vie pourrait être adoucie si les conditions de l'existence étaient moins soumises à un tas de réglementations qui gênent, contrecarrent les plus naturels desirs et besoins.

Et cependant, les administrations qui appliquent décrets, arrêtés, règlements sont bien obligées de le faire : comme disent leurs représentants, c'est notre raison d'être, ou alors modifiez les règlements.

Voilà, en effet, ce qu'il faudrait faire : modifier, moderniser les brutales règles qui nous enchaînent, nous courbent, nous martyrisent ! Donnons aux chefs des administrations une initiative que ces règles leur interdisent d'avoir, car combien de fois, le contribuable s'est trouvé aux prises avec eux, et s'est entendu dire, comme conclusion à ses explications : « Que voulez-vous : vous avez raison : mais c'est le règlement. » Que de cas peuvent être solutionnés sans heurt, à la douce, et qui, par suite des règlements, comportent pour le contribuable, des dérangements sans nombre, des frais coûteux, et des sanctions pénibles.

La réforme administrative, c'est la question à l'ordre du jour, au moins actuellement, à la veille des élections. On en parle depuis longtemps ; mais malheureusement, n'aura-t-elle pas le sort des choses dont on parle trop ? Ne dira-t-on pas un jour : « Oh ! assez ! ne parlez plus d'elle : oh ! la barbe ! » Et on n'en parlera plus... après les élections !

Les règlements, décrets, arrêtés, la routine continueront ; nous protesterons, mais nous les subirons, pour le grand plaisir de ceux qui nous les appliquent, car il y a pour certains, un malin plaisir, de faire enrager le bon public.

Croyez-vous, en vérité, que l'histoire qu'on va lire n'est pas faite pour rendre furieux tous les fumeurs impénitents qui, chaque jour se de-

REPRIS DES COURSES

Résultat course par course
Eronics des journaux
Départs et montes probables
Ordre d'arrivée. Longueurs. Incidents
Rapports Mutuel au Pesage et à la Pelouse.
Pour obtenir ces résultats excessivement
rapidement, par téléphone ou par télegramme,
adressez-vous à l'
Agence « Paris-Télégrammes »
156 rue Montmartre, Paris. Adresse télégraphique
DEGUBART-PARIS. Lignes téléphoniques :
Central 53-76, Louvre 29-96 et Inter 376-581 et 589.
(SERVICE ÉCONOMIQUE)

L. FLAGÈS

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine
et de l'École Dentaire de Lyon
91, Boulevard Gambetta, Cahors
A l'honneur d'informer sa clientèle
qu'étant démobilisé, il reprendra ses consultations
tous les jours : de 9 heures à midi et
de 2 heures à 6 heures (vendredi
excepté).

MESDAMES !

Vu le mauvais temps de samedi dernier
Le Grand Déballage Parisien revient
dra sur la place du Marché le **samedi 5
avril**, avec un grand choix de soierie
haute nouveauté en tout genre.

ADRIENNE

ON DEMANDE

Des ouvrières laveuses et lingères
6, Faubourg Cabazit.

Charrue Kirpy

Le meilleur décaillonneur connu.
Atteint à un cheval ou à un bœuf, dé-
chasse automatiquement les vignes.
Prix : 200 fr. avec lame bineuse.

Francs Cahors.
S'adresser à **Victor COMBES**, Puy-
l'Évêque, représentant.

MARQUE RHUM

Demande Agents.
Ecrire AGBOR, Agence Havas,
Bordeaux.

ETUDE

M. Jean MÉRIC

AVOUÉ A CAHORS
5, rue Georges-Clemenceau

Extrait prescrit par l'article 250
du Code Civil

Séparation de corps

Assistance judiciaire
Décision du 11 juillet 1918

D'un jugement de défaut faute de
conclure, rendu par le tribunal civil
de Cahors le vingt-six juillet mil
neuf cent dix-huit, enregistré et
passé en force de chose jugée,
Au profit de Madame **LADUGUIE**
Appolonia, sans profession, épouse
du sieur **COUSY Jean**, domicilié à
Pis, commune de Vite,
Contre le dit sieur **COUSY Jean**,
cultivateur, domicilié à Latapie,
commune de Puy-l'Évêque,
Il est prononcé la séparation de
corps a été prononcée d'entre les
époux **COUSY**, au profit de la femme.
Pour extrait :

L'Avoué de la dame **Laduguié**,
MÉRIC.

MESDAMES,

**DES HUILES, SAVONS ET CAFÉS
PRESQUE AUX PRIX D'AUTREFOIS**

Bidon postal 10 lit.	
Huile d'Olive Supérieure... 56 fr.	
Huile de Table douce... 54 fr.	
Huile Comestible blanche... 50 fr.	
Caisse post. 10 k.	
Savon blanc 72 % huile... 36 fr.	
— 60 — — — — — 34 fr.	
— 40 — — — — — 25 fr.	
Savon blanc mixte... 20 fr.	
Copeaux Savons pour lessives, le sac 10 kil. 19 fr.	
Postal 2k. 1/2 net	
Café vert Supérieur... 16 fr. 50	
Café torréfié — — — — — 20 fr. 25	

Envoi franco contre remboursement.
Prix spéciaux par grandes quantités.
Adressez commandes Société Provisions
Economiqnes, SALON—B.-d.-R.)

Le Gérant : **A. COUESLANT.**
Imprimerie **COUESLANT** (personnel intéressé).

mandant avec anxiété : « Quand
aura lieu une distribution de ta-
bac ? »

Nous avons raconté, ici-même,
qu'à Marseille d'énormes quantités de
cigarettes offertes par une Société
américaine aux poilus, pourrissaient
parce que dame Régie exigeait le
paiement des droits de douane, alors
que l'Administration, par un vire-
ment intelligent, ou par une décision
de bon sens aurait pu dire : « Lais-
sons passer ces cigarettes : vendons-
les à un prix modique, et nous récu-
perons les frais de douane ! »
C'était trop simple : et les poilus
n'ont rien eu à fumer et les cigaret-
tes ont été détruites !

Voici donc, l'autre histoire :
« Il y a à Sedan un certain M. La-
fuite qui est un commerçant très ho-
norable. Il a chez lui 4.000 kilos de
tabac que les Allemands, lors de leur
retraite précipitée ont abandonnés.
Bonne occasion, pensez-vous, de
donner aux habitants des Ardennes
un peu de ce tabac qui leur manque
comme à tous les Français.

Mais l'Administration des tabacs a
des soucis plus élevés. « Comment,
a-t-elle dit à M. Lafuite vous déte-
nez chez vous du tabac qui n'a pas
payé de droits d'entrée ? Nous allons
le brûler. »
Et l'Administration scrupuleuse
s'apprête, en effet, malgré tous les
voyages de M. Lafuite qui est allé à
Paris exprès pour essayer d'arranger
cette affaire, à vouloir réduire en
cendres, elle-même, cette herbe à
Nicot « qui n'a pas payé de droit ».

Soyons persuadés que les repré-
sentants de l'Administration qui se
montrent si intransigeants, pris à
part, disent : « C'est malheureux
d'opérer ainsi. » Mais, ils ajoutent :
« C'est le règlement administratif. Il
n'y a rien à faire. »

Et si, par aventure, un parle-
mentaire informait le ministre de cet in-
cédent qui n'est pas unique dans
l'histoire des administrations, croyez-
vous que le ministre pourrait dire :
« Bon, je vais y mettre ordre ? »
Et non, car alors le grand directeur
de l'Administration interviendrait et
s'écrierait : « Pardon, observons le
règlement. »

Il faudrait changer le règlement,
voilà tout : mettre un peu d'huile
dans les rouages pour que la machi-
ne ne grince pas. Oui, sans doute ;
mais personne ne veut faire le méca-
nicien. Aussi, l'Administration per-
sistera à exiger l'application du ré-
glement : et comme dit l'autre, elle
pourra autoriser ses agents à chanter
le refrain connu :

J'ai du bon tabac dans ma tabatière,
J'ai du bon tabac, tu n'en auras pas.

Le bon public qui stationne devant
les débits des jours de distribution,
dira que tout ça, c'est de la routine,
une façon de procéder peu aimable,
encore moins intelligente, mais il
saura que c'est le règlement.

Vite, vite ! la réforme administra-
tive s. v. p. Qu'on laisse l'initiative
aux administrateurs de faire selon
les besoins, les nécessités du public,
qu'ils soient responsables de leurs ac-
tes, mais qu'au moins, nous ne cre-
vions pas de règlements, de décrets,
d'arrêtés désuets, brutaux et stupides,
car il est stupide de laisser perdre ce
qui fait besoin à la collectivité ! Et
encore, si ce n'était que du tabac !
mais hélas ! qui dira tout ce qui a été
perdu par la faute des règlements !

L. B.

Votes de nos sénateurs

Sur l'ensemble du projet de loi re-
latif aux douzaines provisoires, nos
sénateurs ont voté :
Pour : MM. Rey et Loubet.
Le Sénat a adopté par 222 voix.

Citations

Notre compatriote M. Camille Thé-
ron, sous-lieutenant au 7^e d'infanterie,
ancien élève du lycée Gambetta, a
été l'objet des citations suivantes à
l'ordre du jour de la division :

« Officier énergique, courageux ; blessé
le 22 août 1915 à Verdun, en installant sa
section de mitrailleuses pendant un violent
bombardement. »

2^e citation à l'ordre de l'armée
tchéco-slovaque :

« Successivement affecté à une compa-
gnie et à un bataillon en qualité d'instruc-
teur, y a montré de très réelles qualités
militaires et une grande connaissance du
soldat. A pris, en période d'opération, la
direction d'un service délicat dont il
s'acquitta avec un zèle et un dévouement
sans pareils. Deux fois blessé antérieurement
et cité pour sa belle conduite au feu. »

En outre, notre vaillant compatriote
a reçu la lettre de félicitations sui-
vante :

« Le ministre de la guerre de la Répu-
blique tchéco-slovaque adresse ses vifs
remerciements à M. le lieutenant Théron
pour le dévouement, le zèle consciencieux
et les sentiments cordiaux avec lesquels
il s'est employé à la formation de l'armée
tchéco-slovaque en France, à son organi-
sation et à son instruction. »

« Il est heureux de lui remettre, en
reconnaissance de ses services, la croix
de guerre tchéco-slovaque. »

Nos vives félicitations à ce brave
Cadurcien.

Mort pour la France

Un deuil cruel vient de frapper à
nouveau un de nos excellents concitoyens,
M. Larrieu, concierge du
Théâtre.

Il y a quelques mois, nous avions
le regret d'annoncer la mort au champ
d'honneur, de son jeune fils, Pierre ;
ces jours derniers, il avait la douleur
d'apprendre la mort de son fils aîné,
Adrien, décédé à Salonique, brave
enfant qui comptait dans notre ville
de nombreux amis et jouissait de
vives sympathies.

Dans cette cruelle circonstance,
nous prions sa veuve et ses enfants,
M. et Mme Larrieu, ses parents et
toute la famille, si durement éprou-
vés, d'agréer l'expression de nos bien
vives et sincères condoléances.

Citation posthume

Voici la citation dont a été l'objet
notre compatriote Elie Ruamps, soldat
de la classe 1913, du 105^e régiment
d'infanterie, originaire de St-Ger-
main, mort au champ d'honneur :

« Le 29 juillet 1918, malgré un violent
bombardement, s'est porté au secours d'un
caporal mortellement blessé. A été griève-
ment blessé en accomplissant sa mission. »

Service de santé

M. Radivoet, médecin aide-major de
2^e classe de l'armée territoriale de la
17^e région est promu au grade de
médecin aide-major de 1^{re} classe.

Inspection des écoles

Mme et M. Buffé, inspectrice et ins-
pecteur des écoles à Cahors, viennent
d'être nommés à Châteauroux, Mme
Buffé en qualité de directrice de l'É-
cole Normale d'Institutrices et M. Buffé
en qualité d'inspecteur primaire.

M. Buffé, mobilisé depuis le mois
d'août 1914, n'a exercé effectivement
les fonctions d'inspecteur primi-
aire que pendant un an dans notre
département. Sa manière nette et
franche, autant que cordiale, avait
produit la meilleure impression sur
tout le personnel de sa circonscription.

Mme Buffé, admise à l'examen de
l'inspection avec le numéro 1, a eu la
lourde charge de l'inspection des éco-
les de la circonscription de son mari,
pendant deux ans. Et tout le monde
sait, de quelle activité, de quel tact,
de quelle distinction elle fit preuve
dans l'accomplissement de sa mis-
sion.

Nous regrettons vivement le départ
de deux fonctionnaires aussi sympa-
thiques. Mais nous devons les félici-
ter surtout de l'avancement flatteur
dont ils viennent d'être l'objet.

Nous ne pourrions, suivant l'usage,
souhaiter la bienvenue au nouvel
inspecteur, car nous avons déjà in-
formé nos lecteurs de la suppression
d'une des deux circonscriptions
d'inspection primaire de Cahors.

Désormais les instituteurs de La
Bastide-du-Vert et du voisinage de
Fumel devront aller jusqu'à Gourdon
pour voir leur inspecteur !...

Au Palais

M. Andrieu, avocat, est nommé
juge suppléant rétribué au tribunal
civil de Cahors.

Nos meilleurs souhaits de bienve-
nue.

M. Mage, le sympathique juge d'in-
struction au tribunal civil de Cahors,
décoré de la croix de guerre, démo-
bilisé, a repris ses fonctions.

Nous lui adressons nos meilleurs
compliments.

Justice de Paix

Notre compatriote M. Dablan, prin-
cipal-clerc d'avoué à Cahors, est nom-
mé juge de paix à Aignan (Gers).

Nous adressons nos bien vives fé-
licitations au nouveau juge.

Perception

M. Méchinino, ex-soldat du 51^e d'in-
fanterie, est nommé à la perception
d'Assier.

M. Desgraves, ex-adjutant du 137^e
d'infanterie est nommé à la percep-
tion d'Autoire.

M. Delord, ex-soldat du 63^e d'in-
fanterie, est nommé à la perception de
St-Géry.

Tabacs

M. Lagarrigue commis de culture à
Gourdon est nommé à St-Géry.

M. Bouillé est nommé à Gourdon.

Le frigo à Cahors

Ainsi que nous l'avons annoncé
mardi, la viande frigorifiée arrivée à
Cahors, a été mise en vente mercredi.

Dès l'ouverture des portes de la
boucherie Albet, place des Petites
Bougeries, une foule considérable de
ménagères n'a cessé de se présenter
pour acheter du frigo.

Le service de vente était assuré par
un personnel empressé et dévoué,
assisté d'une commission municipale
qui faisait en sorte que tout se passât
en bon ordre, sans à-coup.

Grâce à ces excellentes mesures, la
vente s'est faite à la grande satisfac-
tion des clients.

Jusqu'à 13 heures la boucherie fut
remplie d'acheteurs.
Jeudi matin, une grande affluence
de ménagères attendait l'ouverture
de la boucherie : toute la matinée, ce
fut, comme hier, un défilé ininter-
rompu d'acheteurs.

Le succès du frigo, comme nous
l'avions prévu, est complet et le pu-
blic paraît très satisfait de la viande.

Le succès de la vente du frigo est
bien assuré : c'est dire que dès au-
jourd'hui, la municipalité va prendre
des mesures pour que d'autres bou-
cheries soient ouvertes, à la condition
toutefois que le ministre du ravitail-
lement envoie assez de marchandises.
Or, la quantité de viande reçue com-
mence à être épuisée.

Cela dans l'intérêt de tout le public
et de l'Administration elle-même. Une
foule énorme se presse devant les
portes de l'unique boucherie qui est
ouverte : on est obligé de faire queue
durant toute la matinée. C'est du
temps perdu. Et puis, il faut mainte-
nir un service d'ordre.

Conformément à la décision muni-
cipale, une autre boucherie s'impose.

La commission prie les ménagères
de vouloir bien se munir de petite
monnaie pour faciliter les transac-
tions.

L. B.

BOUCHERIE MUNICIPALE

TAXE

Bœuf sans os	
Filet hors taxe	4 f. » le 1/2 kil.
Rumsteck, faux file, ve- ni tendre et noix	3 f. » —
Colotte, veine platée, gîte à la noix, gîte	2 f. 50 —
Bœuf avec os	
1 ^{re} Catégorie : côtes fines, entre-côtes premières, milieu d'épaule	2 f. » —
2 ^e Catégorie : épaule, plat et côtes	1 f. 50 —
3 ^e Catégorie : poitrine basse, collet, jarret, bavette, flanchet	1 f. 20 —
Mouton	
1 ^{re} Catégorie : gigot, côte- lettes	2 f. 75 —
2 ^e Catégorie : épaule	2 f. » —
3 ^e Catégorie : poitrine, collet	1 f. 20 —
Os	0 f. 40 —
Graisse	0 f. 60 —

Aux Jeux Floraux

Parmi les lauréats de l'Académie
des Jeux Floraux pour les concours
des poésies en langue d'oc en 1919,
nous relevons le nom de notre com-
patriote M. l'abbé Jules Cubaynes,
de St-Hilaire-Lalbenque. Nos félici-
tations au poète.

Union amicale des démobilisés des armées des cantons de Cahors

Assemblée Générale du 29 mars

Malgré le mauvais temps, l'appel
adressé par la Commission aux com-
battants démobilisés avait réuni sa-
medi soir plus de 100 poilus dans une
salle de l'Hôtel de Ville de Cahors.

Au cours de cette réunion, les Sta-
tuts ont été votés et un bureau con-
stitué ainsi qu'il suit :

Président : M. Belot.
Vice-Présidents : MM. Saur Jean et
Bessou Charles.
Secrétaire Général : M. Priolo Victor,
Secrétaire adjoint : M. Ilbert Fer-
nand.

Trésorier : M. Sarrazin Jean.
Trésorier adjoint : M. Martory Pier-
re.

Les démobilisés, non officiers ayant
séjourné au moins un an au front :
« Exception faite pour le cas de force
majeure, la Société restera juge »
pourront faire partie de l'Association.

Le bureau a reçu mandat de se
mettre en rapport avec les associa-
tions similaires des autres cantons
du département ainsi qu'avec l'asso-
ciation des mutilés du Lot, en vue
d'établir une Fédération départemen-
tale des combattants, dont le siège
serait à Cahors. Les démobilisés des
armées des cantons de Cahors qui
remplissent les conditions requises
pour faire partie de l'Association sont
invités à se faire inscrire sans retard
chez M. Priolo Victor, Bazar de la
Promenade à Cahors.

Veuves de la guerre

Le bureau de la Fédération des
Mutilés du Lot invite les veuves de la
guerre à se réunir à la Mairie le di-
manche 6 avril à onze heures, pour
examiner les questions intéressant
les « veuves de la guerre » et les or-
phelins pupilles de la Nation.

Ordre du jour :

Groupement des veuves de la guer-
re.
Les veuves et la nouvelle loi des
pensions.
Les orphelins pupilles de la Nation.
Questions diverses.

Les Présidents :
SERS, LAFITTE.

Cazals

Faire. — La foire du 27 mars a été peu
importante. Voici les principaux cours :
Marché au bétail, peu approvisionné ; les
bœufs ont valu de 3.000 à 3.600 fr. ; les
bouvillons de 1.200 à 1.800 fr. la paire ; les
bœufs gras pour la boucherie, 200 à 210
fr. le quintal. Les porcs pour l'élevage, de
100 à 160 fr. suivant grosseur et qualité.
Poules et poultes, de 4 à 6 fr. ; lapins
domestiques, 3 fr. ; chevreux, 4 fr. ; le
tout le kilo ; œufs, 4 fr. la douzaine.

Quantité de plants d'oignons, choux
et salades ont trouvé preneurs à des prix
très élevés. Pommes de terre, de 40 à 45
fr. l'hectolitre.

Montcuq

On nous prie de faire connaître que
les commerçants de Montcuq acceptent en
paiement, les coupures émises par les
diverses Chambres de commerce, ainsi
que les tickets émis dans les cantons
voisins.

Saint-Gyprien

Nécrologie. — Mardi matin on lui
lieu les obsèques de M. Jean Bouchet,
Conseiller municipal et propriétaire à Boxe-
man.

La plus grande partie de la population
et plusieurs amis des environs ont tenu
à accompagner, au champ du repos, cet
homme de bien.

En cette douloureuse circonstance nous
priions sa veuve éplorée et tous ses
parents, de vouloir bien agréer nos plus
sincères et émuees condoléances. J. P.

Compagnie d'Assurances accidents

de tout premier ordre

possédant portefeuille à Cahors procède
actuellement à la réorganisation de son
AGENCE GÉNÉRALE. — Les candidats
doivent écrire en fournissant références
sérieuses à M. A. B. C. au bureau du Journal.

La Hongrie respectera

les clauses de l'armistice

Le Colonel Vix, récemment arrivé
à Belgrade, a envoyé au ministère des
Affaires Etrangères un récit de sa
conversation avec Bela Kun qui a dé-
claré : « Le nouveau gouvernement
est disposé à respecter les conditions
de l'armistice du 11 novembre et dési-
re rester en relations avec l'En-
tente. »

(Comment conciliera-t-il cette
attitude avec son dévouement
total promis à Lénine ?)

La mission de Smuts

De Londres : La mission du géné-
ral Smuts consiste à expliquer aux
Hongrois et aux Roumains que la
frontière militaire qui a été fixée
n'est pas une indication de ce que
sera la frontière définitive. Elle avait
simplement pour but d'empêcher une
agression réciproque.

Le roi Albert

Le roi Albert a été reçu, ce matin,
par Wilson. Il verra Lloyd George et
Orlando avant son départ par avion.

Mort de l'Anastasio...

anglaise

De Londres : La censure anglaise
sera supprimée fin avril.

Grosse nouvelle imminente

Nous croyons savoir que nous
aurons de grosses nouvelles des
« Quatre » avant mardi. La France
obtiendrait une satisfaction aussi
grande que possible.

La barrière du Rhin

De Londres : Le *Daily Mail* écrit
que la question des provinces rhéna-
nes n'intéresse pas seulement la
France, mais aussi l'Angleterre : les
Français ont raison d'insister pour
faire du Rhin une frontière infran-
chissable.

La grande flotte anglaise disloquée

De Londres : L'Amirauté annonce
la dislocation, à partir du 7 avril
de la grande flotte.

En Ukraine

De Cracovie : Les dirigeants Ukrai-
niens subsistent seulement grâce au
pétrole de Galicie dont ils ont organi-
sé la vente, ce qui leur permet de
payer MILLE couronnes par jour (!)
les mercenaires allemands dirigeant
leurs troupes.

L'attitude Espagnole

M. Wilson a reçu, de l'ambassa-
deur espagnol à Paris, l'assurance
que l'Espagne ferait partie de la Li-
gue des Nations.

Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphore Garnal

Remplace l'Huile de foie de morue
et les préparations ferrugineuses
et iodées

Pour le traitement et la guérison
des Maladies de la poitrine, Maladies des os,
Maladies des enfants, Rhumatismes,
Engorgements ganglionnaires,
Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

— Votre invitation est acceptée,
dit-il, voyez vous-même. Je vous
sais gré, chère amie, de me fournir
l'occasion d'acquitter une dette assez
vieille et qui pesait un peu sur ma
conscience. Et, comme je ne veux pas
tarder plus longtemps à la payer,
fixez encore l'heure et le jour de
l'entrevue. — Dem